



SECTION 1 - IDENTIFICATION DU PROMOTEUR

Nom _____

Adresse _____
_____ Code postal _____

Téléphone () _____ Télécopieur () _____

Courriel général _____

Adresse de correspondance, si différente _____
_____ Code postal _____

RESPONSABLE DU PROJET

Principal gestionnaire _____ Titre _____

Responsable du projet _____ Titre _____

Téléphone () _____ poste _____ Télécopieur () _____ Courriel _____

PORTRAIT DU PROMOTEUR

Domaine d'intervention _____

Clientèle desservie _____

Type d'organisation (OBNL, coop, municipalité, privé, etc.) _____ Est-ce que le promoteur réside dans la MRC? oui non

Chiffre d'affaires aux derniers états financiers _____

SECTION 2 - DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET

Description sommaire du projet :

Objectifs du projet et démonstration de la capacité de l'organisme et de son personnel à mener à terme le projet :

Impacts du projet sur la MRC en regard d'initiatives environnementales et du respect de la finalité du fonds:

Expliquer en quoi le recours au Fonds vert est nécessaire pour réaliser le projet :

Démontrer comment le promoteur fera pour amener son projet à la pérennité :

SECTION 3 - COÛTS ET FINANCEMENT DU PROJET

COÛTS : IDENTIFIER LA LISTE DES COÛTS DU PROJET	MONTANT (\$)
COÛT TOTAL DU PROJET	
FINANCEMENT : IDENTIFIER LES SOURCES DE FINANCEMENT DU PROJET	MONTANT (\$)
FINANCEMENT DU PROJET	

SECTION 4 - DOCUMENTS À ANNEXER

-
-
- Échéancier de réalisation du projet**
- Résolution du conseil d'administration approuvant le projet**
- Lettres d'engagement ou d'intention des partenaires financiers**
- Tout autre document jugé pertinent**

SECTION 5 - PROTOCOLE D'ENTENTE (À COMPLÉTER SI LE PROJET EST RETENU PAR LA MRC)

Pour la MRC :	Pour le promoteur :
# Résolution :	# résolution :
Date d'acceptation :	Date de fin du projet :
Montant accordé :	Montant demandé :

Toute modification à la présente entente doit faire l'objet d'une entente écrite entre les parties.

La MRC décline toute responsabilité pouvant résulter des dommages matériels ou moraux subis par le promoteur, ses représentants ou ses employés dans le cours de l'exécution de la présente entente.

Suite à l'acceptation de son projet, le promoteur est soumis au contrôle du Vérificateur général du Québec en vertu de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01). Le promoteur s'engage à permettre à tout représentant autorisé du Vérificateur général un accès raisonnable à son lieu physique, ses livres et autres documents afin de les vérifier. Le représentant du Vérificateur général peut tirer des copies ou des extraits de tout document qu'il consulte à cette occasion.

x	x
Signature du représentant de la MRC	Signature du représentant du promoteur

SECTION 6 - DÉCLARATION

Je soussigne, _____ (Nom complet en caractères d'imprimerie), confirme que :

- les renseignements fournis dans cette demande et les documents annexés sont complets et véridiques;
- les règles et les modalités du Guide de gestion du Fonds vert (Règlement #2016-334) ont été consultées et prises en compte;
- je m'engage à fournir à la MRC toute l'information nécessaire à l'analyse du projet;
- je comprends que la présente demande d'aide financière n'entraîne pas nécessairement son acceptation.

Signature de la personne autorisée
par règlement ou résolution du conseil d'administration

Titre

Date